

AFFAIRE N° 21. - Honoraires dus à Maître VIDOT Roger pour frais de
préparation d'acte.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de m'autoriser à verser à Maître VIDOT Roger, Notaire à Saint-Denis, la somme de 107 930 Frs CFA (CENT SEPT MILLE NEUF CENT TRENTE) pour frais d'établissement de l'acte de vente à la Commune du terrain RIVIERE Bertrand.

La dépense correspondante sera imputée sur les disponibilités du Chapitre 903, Article 210 du Budget Supplémentaire de 1969.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Lu
le 11 décembre 1969
le Maire
le Secrétaire Général
signé M. KERR
pour copie certifiée conforme
f. le Directeur des Affaires Financières et p. o.